



Club affilié FFJDA n°15311800 et FAEMC n°666

SAO ARTS MARTIAUX REGLEMENT INTERIEUR

PRATIQUE « ADULTES » 2020 2021

SOUSCRIPTION: Il est OBLIGATOIRE de fournir **un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités retenues** pour **UNE PREMIERE INSCRIPTION ET POUR LES PRATIQUANTS AYANT FOURNIS LEUR DERNIER CERTIFICAT LORS DE LA SAISON 2017-2018**

De plus, nous vous demandons: **Le dossier doit être retourné le plus rapidement possible, avec tous les documents demandés (1/fiche signalétique d'inscription-2/Règlement intérieur signé -3/ protocole sanitaire signé 4/certificat médical- 5/ une photo pour les nouveaux).**

Les permanences pour remettre le dossier seront afficher sur la panneau d'information

COTISATIONS: Les cotisations doivent être payées à l'année (paiement en Septembre) par un chèque à l'ordre de: " **OMNISPORTS SAINT ALBAN SECTION ARTS MARTIAUX** ".

Tout retard dans le paiement entraînera l'exclusion jusqu'au règlement de la cotisation.

Le club peut aménager un échéancier de mise à l'encaissement pour étaler la charge sur plusieurs mois (octobre, novembre, décembre....).

Quelque soit les modalités administratives retenues, toute inscription est une inscription à l'année.

Les cotisations ne sont pas des prestations commerciales. Elles donnent un droit à l'adhérent à participer à certaines séances proposées dans le cadre du club.

COURS: L'inscription à la section ARTS MARTIAUX ouvre droit à l'ensemble des activités proposées :
Taïchi Chuan, Qi Gong daoyin, Judo-jujitsu, Taïso

Informations administratives: GARCIA Patrick 06/81/96/17/51

Un tarif préférentiel sera proposé aux étudiants pour une première la première année d'inscription au club.

PROTOCOLE SANITAIRE: Encadrements et élèves veillent avant d'entrer dans les locaux à s'être douchés, cheveux lavés, ongles coupés et porter une tenue propre. Ils arrivent masqués et n'enlèvent le masque qu'en montant sur le tatami (le masque sera glissé dans une poche et mis avec les affaires personnelles). Les chaussures d'intérieur sont obligatoires pour éviter de transporter des saletés sur le tatami. Un registre des présences sera tenu pour assurer un suivi des éventuels foyers de contamination Il faudra se laver les mains avec un gel hydro-alcoolique avant et après :

- l'entrée dans la salle
- l'utilisation des sanitaires

Les préconisations pourront évoluer au cours de l'année.

COMPORTEMENTS: Education non seulement du corps mais aussi de l'esprit, la pratique des arts martiaux exige de ses adeptes le respect de certaines règles de conduite comme COURTOISIE, SERVIABILITE, RESPECT D'AUTRUI. Un club d'Arts Martiaux est une grande famille où chacun doit pouvoir s'épanouir non malgré les autres mais grâce à eux. La section se réserve le droit de ne pas renouveler la licence à quiconque aurait eu durant l'année sportive un comportement en contradiction avec l'éthique sportive, ou/et pour toute faute grave d'un adhérent qui nuirait à son fonctionnement ou à son existence, ou encore qui porterait atteinte à son objet, voire à sa réputation

EFFETS PERSONNELS, BIJOUX: Les dirigeants ne sauraient être tenus pour responsables des vêtements oubliés et des objets perdus ou volés à l'intérieur des vestiaires et de la salle.

ACCIDENTS: Tout accident survenant hors de la salle d'Arts Martiaux pendant ou après les cours ne relève plus de notre responsabilité.

Date :

Signature :

PROTOCOLE SANITAIRE

Je soussigné(e) Nom: _____

Prénom: _____

Autorise les responsables du Club à prendre, lors de toutes les activités proposées, toute mesure nécessaire à ma sauvegarde en cas d'accident. J'autorise le club à faire les démarches sur le site Faemc pour valider en mon nom la licence.

Autorise les responsables à utiliser dans le cadre du club, sans aucun but commercial, l'image de votre enfant réalisé pendant les activités proposées. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation.

Par la signature de ce document, je certifie avoir pris connaissance du protocole sanitaire mis en place par le club et les modalités d'entrée et de sortie du dojo me concernant.

En cas de symptômes, je m'engage à ne pas amener mon enfant sur la structure pendant le temps du dépistage. En cas de test positif au Covid 19, je m'engage à en informer le club.

Saint Alban le / /

Signature

